

Règlements du concours

Envolez-vous au Mexique avec Ulysse et Aeromexico

(ci-après le « Règlement »)

Le concours « *Envolez-vous au Mexique avec Ulysse et Aeromexico* » (ci-après le « Concours ») est organisé par Guides de voyage Ulysse inc. (ci-après l'**« Organisateur »**) en collaboration avec Aeromexico. Le Concours débute le mercredi 20 novembre 2019 à 00h00, heure de Montréal (ci-après la « Date d'ouverture du Concours »), et se termine le mardi 10 décembre 2019 à 10h00, heure de Montréal (ci-après la « Date de clôture du Concours »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence à la Date d'ouverture du Concours. Sont exclus de ce Concours les employés, agents, mandataires et représentants de l'Organisateur et de ses partenaires, de ses filiales, de ses sociétés affiliées, de ses agences de publicité ou de promotion, de ses fournisseurs de matériel, de prix et de services liés au présent Concours, des juges du Concours et tout autre intervenant ayant directement trait à la tenue du Concours, les membres de leur famille immédiate, dont père et mère, frères et soeurs, enfants, et conjoint légal ou de fait, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

2.1 Aucun achat requis

Pour participer au Concours, le participant (ci-après le « Participant ») doit s'inscrire au <https://www.guidesulysse.com/aeromexico> et remplir le formulaire avec les champs obligatoires suivants : (i) prénom; (ii) nom; (iii) adresse courriel; (iv) code postal et ce, avant la date de clôture du Concours pour être automatiquement inscrit.

2.2 Le Participant peut aussi remplir un coupon de participation dans l'une des librairies de voyage Ulysse pendant la durée du concours ou au kiosque des Guides de voyage Ulysse au Salon du livre de Montréal qui se tiendra du 20 au 25 novembre 2019 à la Place Bonaventure.

3. PRIX

Un (1) grand prix (le « Grand Prix ») sera attribué.

Le Grand Prix comprend une paire de billets (2) aller-retour en classe économie de Aeromexico au départ d'une ville canadienne (Montréal, Toronto ou Vancouver) vers une ville desservie par AeroMexico au Mexique d'une valeur approximative de 2000\$. Le prix comprend aussi un ensemble de 5 guides Ulysse sur le Mexique (*Comprendre le Mexique, Fabuleux Mexique, Explorez Guadalajara et Puerto Vallarta, Explorez Cancun et la Riviera Maya et Cancun, Riviera Maya et Yucatan*).

4. CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS OFFERTS PAR AEROMEXICO

2 BILLETS VERS LE MEXIQUE

Classe économique standard

Détails et conditions qui se rattachent au prix :

1. La réservation du voyage doit être faite au moins quatorze (14) jours avant le départ projeté, et est sujette à la disponibilité et l'horaire en vigueur. Le voyage doit s'effectuer avant le 17 novembre 2020. La ville de départ doit être Montréal, Toronto ou Vancouver. La ville de destination doit être l'une des villes desservies par Aeromexico au Mexique à partir des villes canadiennes nommées plus haut.
2. Dans le cas où le gagnant aurait besoin d'un transfert vers la ville de départ du vol, les frais sont à la charge du gagnant.
3. Les frais pour les bagages, les taxes, les assurances et les dépenses personnelles ne sont pas inclus dans le prix.
4. Certaines périodes de l'année, très en demande, sont exclues : Les congés de Noël et du Jour de l'An, les congés de relâche scolaire et de Pâques et pour le Québec, la période des vacances de la construction. Vérifier avec un agent d'Aeromexico pour les détails.
5. Les conditions générales d'Aeromexico s'appliquent, y compris en cas d'annulation pour cause de santé ou autre. Aucun report n'est possible une fois la réservation effectuée (veuillez consulter airtransat.ca) ;
6. En cas d'imprévu, Aeromexico se réserve le droit de modifier de quelques jours les dates du voyage après en avoir informé le gagnant;
7. Aucune prolongation de la date de validité n'est permise et les billets ne sont ni échangeables, ni transférables, ni remboursables et ne représentent aucune valeur monétaire ;
8. Il est de la responsabilité du gagnant et de son compagnon de voyage d'obtenir les documents de voyages et d'assurances voyages adéquats avant le départ et à leurs frais. Les passagers détenant un passeport canadien doivent s'assurer que leur passeport soit valide pendant au moins six (6) mois après la date de leur vol de retour;
9. Le gagnant et son compagnon de voyage doivent voyager sur les mêmes vols, aux mêmes dates d'aller et de retour.

5. TIRAGE

Le tirage au sort du Grand Prix sera effectué parmi tous les participants par un représentant de Guides de voyage Ulysse le mardi 10 décembre entre 11h00 et 13h00, heure de Montréal, aux bureaux de Guides de voyage Ulysse inc., 4176, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2W 2M5.

6. RÉCLAMATION DU PRIX

6.1 Afin d'être déclaré comme grand gagnant (ci-après le « **Gagnant** »), le Participant sélectionné doit :

- 6.1.1 répondre aux conditions d'admissibilité et de participation et avoir dûment rempli au moins un coupon de participation dans l'une des Librairies indépendantes participantes;

6.1.2 être joint par l'Organisateur du Concours dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage et répondre à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée. S'il est impossible de joindre le Participant sélectionné par courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, tous ses droits au Grand Prix seront déchus et un autre tirage au sort sera effectué. Cette méthode de sélection du gagnant sera répétée jusqu'à ce qu'un gagnant soit dûment déclaré;

6.1.3 remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération (ci-après le « Formulaire de déclaration ») qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à celui-ci dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception. Le formulaire de déclaration doit contenir notamment les renseignements personnels du Participant (numéro de téléphone, etc.), la confirmation qu'il a atteint l'âge légal de la majorité dans sa province de résidence et qu'il se conforme au présent Règlement dans son intégralité.

6.2 Dans les jours suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli, l'Organisateur responsable de l'administration du Concours communiquera avec le gagnant pour l'informer de la manière de réclamer son Grand Prix.

7. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

7.1 De temps à autre, l'Organisateur peut, avec le consentement du Gagnant, utiliser les renseignements personnels fournis dans le formulaire de participation dans le but de :

7.1.1 communiquer avec le Gagnant afin que ce dernier prenne possession du Grand Prix;

7.1.2 communiquer avec le Gagnant directement relativement à des informations concernant le Grand Prix.

7.2 Le Participant doit indiquer s'il consent ou non à ce que ses renseignements personnels fournis sur le formulaire de participation soient utilisés par l'Organisateur et ses partenaires pour lui proposer des offres spéciales et de l'information relative aux produits et services de l'Organisateur et ses partenaires en cochant la case à cet effet qui se trouve sur le formulaire de participation officiel.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

8.1 L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il est prouvé qu'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière non conforme au présent Règlement. Ce Participant pourrait être signalé aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision des juges du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est finale et sans appel.

8.2 En acceptant le Grand Prix, le Gagnant ainsi que son compagnon de voyage consentent, sans recevoir de compensation additionnelle, à ce que leurs nom, adresse, ville, province, voix, commentaires, photographies et (ou) autre ressemblance soient utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles par l'Organisateur.

8.3 Ce Concours est assujetti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

8.4 Les formulaires incomplets, reçus après la Date de clôture du Concours, perdus, non conformes de quelque manière que ce soit ou envoyés par une méthode non autorisée sont réputés nuls et ne seront pas acceptés lors du tirage.

8.5 Le Concours est géré par l'Organisateur. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour les formulaires de participation reçus après la Date de clôture du Concours, perdus, volés, mal acheminés, illisibles, incomplets, falsifiés, modifiés, détruits, et de tels formulaires seront réputés nuls. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout problème, panne, mauvais fonctionnement technique d'une ligne de réseau, système informatique en ligne, téléphone périphérique, logiciel, serveur, fournisseur, courriel, navigateur ou mauvais fonctionnement technique qui pourrait se produire, incluant, sans s'y limiter, un problème de transmission ou de non-transmission d'un formulaire de participation, et ce, peu importe la cause. En cas d'erreur, si le nombre de gagnants potentiel devait excéder le nombre prévu dans les Règlements, l'Organisateur aura le droit de faire un tirage au sort parmi toutes les personnes ayant réclamé un prix afin de remettre un seul Grand Prix. L'Organisateur n'est aucunement responsable pour de l'information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Internet ou par l'équipement et (ou) les programmes associés au Concours ou utilisés par celui-ci ou par une erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement du Concours, y compris lors du traitement des formulaires de participation. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, perte, défaut relativement à l'opération ou la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction ou accès interdit aux ou modifications des formulaires de participation. L'Organisateur n'est pas responsable des blessures ou dommages qui pourraient résulter de la tenue du Concours. Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de l'Organisateur et ne seront pas retournés aux participants. L'Organisateur se réserve le droit de détruire tous les documents afférents au Concours une fois que le délai de conservation exigé par la loi sera expiré. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment, sans préavis, si un facteur quelconque empêchait le déroulement du Concours en vertu du présent Règlement ou en conformité avec tout règlement, loi ou politique de n'importe quelle entité ayant juridiction sur l'Organisateur.

8.6 En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensif et raisonnablement disponible pour consultation.

8.7 Le nom du gagnant peut être obtenu en écrivant au Concours « *Envolez-vous au Mexique avec Ulysse et Aeromexico* », Guides de voyage Ulysse inc., 4176, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2W 2M5, à l'attention du : Département des ventes et marketing.

8.8 Tout différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (ci-après la « Régie ») afin qu'il soit tranché. Un différent quant à l'attribution du Grand Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.